



2019 - 2020 - B - 2ème courrier absentéisme école

Nice, le

L'Inspecteur d'Académie
 Directeur des Services
 de l'Education nationale des Alpes Maritimes

à

Madame, Monsieur
 YYYYY

06480 LA COLLE-SUR-LOUP



direction des services
 départementaux
 de l'éducation nationale
 Alpes-Maritimes

Direction des services
 départementaux de
 l'éducation nationale
 des Alpes-Maritimes

Objet : Deuxième avertissement pour absentéisme scolaire

L'école PENNAC DANIEL - LA COLLE SUR LOUP me signale que votre enfant **Sean YYYY** a été absent 35 demi-journées depuis la rentrée :

Division des Elèves et de
 l'Action Educative

DEAE 2

Septembre	5	Janvier	0	Mai	0
Octobre	15	Février	0	Juin	0
Novembre	10	Mars	0	Total	35
Décembre	5	Avril	0		

Mél
 absentéisme06@ac-nice.fr

Je vous rappelle que la fréquentation assidue de l'école élémentaire est importante. **Elle permet à votre enfant d'acquérir les connaissances indispensables, quelles que soient ses orientations futures.**

De plus, conformément à l'article L 131-1 du code de l'éducation, votre enfant est soumis à l'obligation scolaire et **vous êtes en tant que parent responsable de son assiduité.**

Je vous informe qu'un dossier de suivi de l'absentéisme de votre enfant a été transmis à la DSDEN 06 qui pourra, le cas échéant, vous recevoir en entretien.

Si le comportement de votre enfant persistait, sa situation pourrait être signalée aux autorités administratives ou judiciaires de la protection de l'enfance, conformément à l'article L 131-8 du code de l'éducation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel-Jean FLOC'H

NB : 1. Si vous avez entre temps justifié l'absence de votre enfant auprès de l'établissement, ne tenez pas compte de cet avertissement.

2. Je vous informe que conformément au décret n° 2014-1376 du 18 novembre 2014, le nombre de demi journées d'absences non justifiées est susceptible d'être communiqué au maire de la commune de résidence si celui-ci en fait la demande.

Pour toute information vous pouvez consulter le site internet de la DSDEN06
<http://www.ac-nice.fr/ia06/> : Elèves et parents > scolarité